

# Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit de Fr. 96'000.-- pour la réfection de l'étanchéité des vestiaires de la piscine du centre sportif

Monsieur le président,  
Mesdames et Messieurs les conseillers généraux,

## **Etat de la situation**

Peu après la mise en exploitation du Centre sportif régional, des infiltrations d'eau ont été constatées sous les bassins ainsi que sous les vestiaires de la piscine sur une surface de plus de 1'000 m<sup>2</sup>. Quelques investigations avaient été menées jusqu'en 2010 sans aboutir à un diagnostic précis.

Fin 2011, la situation s'est dégradée de manière inquiétante en particulier dans la zone située sous les vestiaires qui abritent tout l'espace « Wellness ». Des contacts avec le bureau d'architecte Ferrari avaient alors été pris sans succès, pour obtenir plus de renseignements sur cette problématique.

Dans le courant de l'année 2012, afin de pouvoir évaluer la situation plus précisément, il a été procédé à des carottages. Ceux-ci ont confirmé la présence importante d'eau entre le carrelage et la dalle en béton.

## **Investigations**

Dans la perspective de résoudre ce problème de manière globale, des devis estimatifs d'assèchement et de réhabilitation de la surface avaient été demandé aux entreprises Soagesmat et Paccaud. Ceux-ci s'élevaient à environ Fr. 500'000.--. Vu la somme à engager, d'autres investigations ont été menées pour savoir s'il était possible de localiser plus précisément les zones à l'origine de ces infiltrations et de voir dans quelle mesure il était possible d'intervenir par secteur.

Après avoir rendu inactive l'utilisation des douches et des vestiaires dans la partie Est sur plusieurs semaines, il s'est avéré que les infiltrations ont cessé sur ce secteur. Dès lors, des devis ont été demandés pour remplacer la sous-couche d'étanchéité, ainsi que le carrelage et pour revoir l'étanchéité des écoulements.

Le coût par bloc sanitaire se monte à Fr. 48'000.--, soit Fr. 96'000.-- au total pour les deux blocs douches/WC, selon le détail suivant :

Carrelage	Fr. 26'407.90
Assèchement	Fr. 4'958.00
Sanitaire	Fr. 13'433.30
Divers	Fr. 3'000.00
<b>TOTAL</b>	<b>Fr. 47'799.20</b>

## **Effets financiers et mécanismes de maîtrise des finances**

### *Projection des coûts*

Investissement net	CHF	96'000.--
Amortissement au taux de 5 % (revêtement de sol)	CHF	4'800.--

Coût de l'argent (taux d'intérêt moyen de la dette communale = 2 %)	CHF	1'920.–
Charge nette annuelle	CHF	6'720.–

### *Règlement sur les mécanismes de maîtrise des finances*

L'intégralité de la dépense est soumise aux mécanismes de maîtrise des finances.

A la date de rédaction du présent rapport, la limite résiduelle des investissements pouvant être votés en 2015 s'élève à 3'406'828 francs.

Le montant de l'investissement prévu étant inférieur à cette limite, le vote du crédit se fait à la majorité simple.

### **Conclusions**

Ces travaux doivent être entrepris indépendamment d'un éventuel développement à futur des infrastructures de la piscine du Centre sportif.

En conclusion et afin de perturber le moins possible l'exploitation de la piscine, il s'avère que les travaux pourraient se dérouler en deux phases. La première, prévue en août 2015, d'une durée de 6 semaines environ, permettait de réhabiliter toute la partie « Est » des vestiaires. Après avoir observé les résultats des premiers travaux réalisés, la deuxième partie débuterait en janvier 2016 sur la partie « Ouest » de ces vestiaires.

Il est à noter qu'une fois ces travaux effectués et ces fuites neutralisées, une troisième phase de travaux devra être entreprise pour identifier et réparer le solde des fuites autour du bassin. Cas échéant, une nouvelle demande de crédit sera sollicitée devant le Conseil communal ou le Conseil général. Les travaux pourraient alors être effectués en juillet 2016.

Val-de-Travers, le 11 mars 2015

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL	
LA PRESIDENTE :	LE CHANCELIER :
Chantal Brunner	Alexis Boillat

Annexe : projet d'arrêté

CREDIT DE FR. 96'000.- POUR LA REFECTION DE L'ETANCHEITE DES  
VESTIAIRES DE LA PISCINE DU CENTRE SPORTIF



LE CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE VAL-DE-TRAVERS

vu le rapport du Conseil communal, du 11 mars 2015 ;  
vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964 ;  
vu le préavis favorable de la Commission de gestion et des finances,  
du 27 avril 2015 ;  
vu le préavis favorable de la Commission des bâtiments, du 23 mars 2015 ;

sur la proposition du Conseil communal,

arrête:

**Article premier** Un crédit de 96'000 francs est accordé au Conseil communal pour la réfection de l'étanchéité des vestiaires de la piscine du centre sportif.

**Art 2** La dépense sera portée au compte des investissements no 343.503 et amortie au taux de 5 %.

**Art. 3** Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté qui entrera en vigueur à l'expiration du délai référendaire.

Val-de-Travers, le 11 mai 2015

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

LE PRESIDENT :

LE SECRETAIRE :

Alexandre Willener

François Oppliger